

## Feuille de quorum du Conseil Communautaire



### SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 28 mars 2025 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. S. LE FOLL, Président.

**Sont présents** : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme S. RABAUD-PLU, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. M. POLLEFOORT, M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme BOUCHE.

**Absents et représentés** : M. G. LEPROUST, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, Mme A. BESNARD, Mme P. LAUTRU, Mme I. SÉVÈRE, M. N. ARIK, Mme K. FOFANA, Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, M. C. MASSÉ, Mme E. SANS, M. T. COZIC, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, M. C. VERNET, M. P. LEBOUCHER, M. RAVÉ.

#### **Votes par procuration** :

M. G. LEPROUST a donné pouvoir à Mme BOUCHE  
M. C. COUNIL a donné pouvoir à M. M. GUIHARD jusqu'à son arrivée  
Mme F. PAIN a donné pouvoir à M. R. BATIOT jusqu'à son arrivée  
Mme A-M. CHOISNE a donné pouvoir à M. P. MARIETTE  
M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à M. F. EDOM  
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. A. EL ARRASSE jusqu'à son arrivée  
Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. Q. PORTIER jusqu'à son arrivée  
Mme I. SÉVÈRE a donné pouvoir à Mme N. BUCHOT  
M. N. ARIK a donné pouvoir à Mme P. CHARTON

Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU  
Mme M. SIOPATHIS a donné pouvoir à M. C. ROUILLON  
M. D. LE BARS a donné pouvoir à Mme C. LEROUX  
M. C. MASSÉ a donné pouvoir à Mme S. RABAUD-PLU  
Mme E. SANS a donné pouvoir à M. S. LE FOLL  
M. T. COZIC a donné pouvoir à M. L. CHARRETIER  
M. P. DESMAZIERES a donné pouvoir à M. N. AUGEREAU  
Mme J. LAUGER a donné pouvoir à M. M. JUIGNÉ  
M. C. VERNET a donné pouvoir à Mme C. HEULOT  
M. P. LÉBOUCHER a donné pouvoir à M. J. MARCHAND  
M. RAVÉ a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAUT

M. Thierry TOUCHE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 février 2025 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

### Détail du quorum

#### Délibérations 1 à 3 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	55

#### Délibérations 4 à 6 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	56

#### Délibérations 7 à 13 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	57

#### Délibérations 14 à 22 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	58

#### Délibérations 23 à 30 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	59

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 avril 2025

---

### 6- Adhésion de Le Mans Métropole au Club Attractivité et Dévéco - CNER

Direction Attractivité, Développement Economique, Innovation et Enseignement Supérieur

**Rapporteur(s) Mme Patricia CHARTON**

Fédération des Agences d'Attractivité, de Développement et d'Innovation, le CNER est une association qui permet :

- D'être représenté auprès des pouvoirs publics
  - Promotion de leurs actions au sens large
  - Défense de leurs intérêts
  - Conseil et appui technique aux collectivités en matière de développement économique territorial
- D'échanger avec les autres développeurs économiques
  - Rencontres entre professionnels du développement économique et échange de bonnes pratiques par l'organisation de groupes de travail et de clubs
- De bénéficier de formations adaptées
  - Formations adaptées aux développeurs économiques, centrées sur des problématiques métiers : prospection, accompagnement des entreprises, innovation, animation des filières ou des réseaux...
  - Séminaires professionnels pour découvrir les bonnes pratiques dans des domaines spécifiques
- D'être informé de l'actualité professionnelle
  - Extranet comportant des dossiers thématiques approfondis rassemblant articles et interviews, une bibliothèque numérique, des offres d'emplois...
  - Newsletter hebdomadaire
  - Études et essais pour prendre du recul sur son métier

Cette adhésion est une opportunité stratégique pour Le Mans Métropole de s'inscrire dans un réseau national influent.

Au cours de l'année 2025, le Club A&D deviendra CNER Collectivités affirmant ainsi une identité renouvelée et tournée vers de nouveaux adhérents et un ensemble plus large des sujets composant le développement territorial.

L'adhésion de Le Mans Métropole à l'association s'élève pour 2025 à 6 000 € TTC (5 000 € HT).

Aussi, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir donner votre accord :

- A l'adhésion de Le Mans Métropole au Club Attractivité et Dévéco du CNER pour l'année 2025 et à inscrire les crédits,
- 
- D'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle.

### Votes

**75 élus** ont voté **POUR** : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST (représenté par Mme C. BOUCHÉ), Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL (représenté par M. M. GUIHARD), Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE (représentée par M. P. MARIETTE), M. Y. CALIPPE (représenté par M. F. EDOM), M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD (représentée par M. A. ARRASSE), M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. Q. PORTIER), Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE (représentée par Mme N. BUCHOT), Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK (représenté par Mme P. CHARTON), Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS (représentée par M. C. ROUILLON), M. D. LE BARS (représenté par M. C. LEROUX), Mme S. RABAUD-PLU, M. C. MASSÉ (représenté par Mme S. RABAUD-PLU), Mme E. SANS (représentée par M. S. LE FOLL), M. T. COZIC (représenté par M. L. CHARRETIER), M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES (représenté par M. N. AUGEREAU), Mme J. LAUGER (représentée par M. M. JUIGNÉ), Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. C. VERNET (représenté par Mme C. HEULOT), M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. P. LEBOUCHER (représenté par M. J. MARCHAND), M. M. POLLEFOORT, M. C. RAVÉ (représenté par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), M. N. AUGEREAU, Mme A. BURROT, Mme C. BOUCHÉ.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : DEL256760H1

Affichage le 08 avril 2025

Délibération exécutoire le 08 avril 2025